

Montréal, le 14 septembre 2018

Objet : Remboursement des frais d'examen de pré-classement

Chers parents,

Lors de la fin de l'année scolaire 2017-2018, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a émis une directive relativement à la gratuité des services éducatifs. Or, des éléments devaient être précisés ultérieurement, notamment au sujet des frais chargés aux parents pour les examens de pré-classement dans le cadre de programmes particuliers.

La Commission scolaire de Montréal vient de recevoir la confirmation qu'il n'est pas possible de facturer les parents pour ces tests de pré-classement. Ainsi, ceux qui ont déjà payé ces sommes seront remboursés intégralement.

Les parents qui ont payé ce frais directement à l'école seront remboursés lors de la séance d'examen à la table d'accueil.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre direction d'établissement.

Merci de votre collaboration



Jaziel Petrone

Directeur